



cour commune et indivision

Par **trenytia**, le **13/06/2009** à **23:04**

Bonjour,

j'ai acheté une maison ou sur l'acte notarié à la page où se trouve le plan de situation et le plan parcellaire il est indiqué

Cadastrée section : C n°196 (maison) n°577 (terrain) et 465 (cour commune)

nous rencontrons quelques difficultés avec les voisins, certains possèdent un droit indivis sur la cour

quels droits ont-ils sur la cour commune ??

Quels sont mes droits sur cette cour ??

Merci d'avance ,

Par **trenytia**, le **14/06/2009** à **21:43**

bonsoir ,

Merci d'avoir répondu

Donc si j'ai tout compris ces fameux voisins n'ont pas plus de droit que moi sur cette cour et ne peuvent pas me refuser le stationnement si celui-ci ne gêne en aucune sorte ???